

Cahors, le 09 juillet 2021

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL

SPECTACLE PYROTECHNIQUE, Biefs de Labéraudie et de Valentré

DDT46 / 2021 / n° 07

Conformément à l'arrêté préfectoral n° E-2021-182 du 2021 relatif au tir du feu d'artifice à l'occasion des cérémonies commémoratives du 14 juillet organisées le mardi 13 juillet 2021 à CAHORS,

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation**

INFORME

[les usagers de la rivière Lot]

DES INTERDICTIONS SUIVANTES :

a) **la circulation piétonne** le long des berges de la rivière Lot appartenant au domaine public fluvial situées entre les points kilométriques 159+540 et 160+250, du croisement de l'avenue Mermoz COLLINOT et du chemin de la Chartreuse jusqu'au droit du bâtiment abritant la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Cette interdiction ne s'applique pas au personnel en charge des préparatifs du feu d'artifice et aux services de secours ou de police dans le cadre de leurs missions.

b) **le cheminement piéton** en rive droite du Lot, de 70 mètres en amont du pont Valentré à 80 mètres en aval en direction de l'hôtel « Best Western ». La fermeture des berges sera matérialisée par des barrières ou de la rubalise.

c) **la navigation sur le bief de Valentré**, entre l'aval du pont de chemin de fer et le pont Valentré ;

d) **l'utilisation de l'écluse de Valentré** ;

e) **le stationnement et l'amarrage des bateaux** et des embarcations légères dans les biefs de Labéraudie et de Valentré, selon les dispositions suivantes :

sur le bief de Labéraudie

- du pont Valentré jusqu'à 160 mètres en aval ;

sur le bief de Valentré

- à partir de 14h00, au ponton de Cabazat et jusqu'au droit de la source de la Chartreuse ;
- à partir de 20h00, dans le tronçon compris entre 200 mètres à l'aval du pont de chemin de fer situé au PK 160+300 et le pont Valentré.

L'ensemble des restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux bateaux chargés d'assurer les secours ou les missions de police.

Seuls les deux bateaux à passagers « Le Valentré » et « Le Fénélon » sont autorisés à stationner à l'amont du quai des terrasses Valentré, comme indiqué sur le plan annexé à l'avis à la batellerie pris pour la circonstance.

APPELLE TOUS LES USAGERS AU STRICT RESPECT

DES RESTRICTIONS CI-DESSUS

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot** :
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE


L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement
Bernard DE CASTELJAU

Date limite de l'avis à la batellerie : Jusqu'à la fin de l'évènement

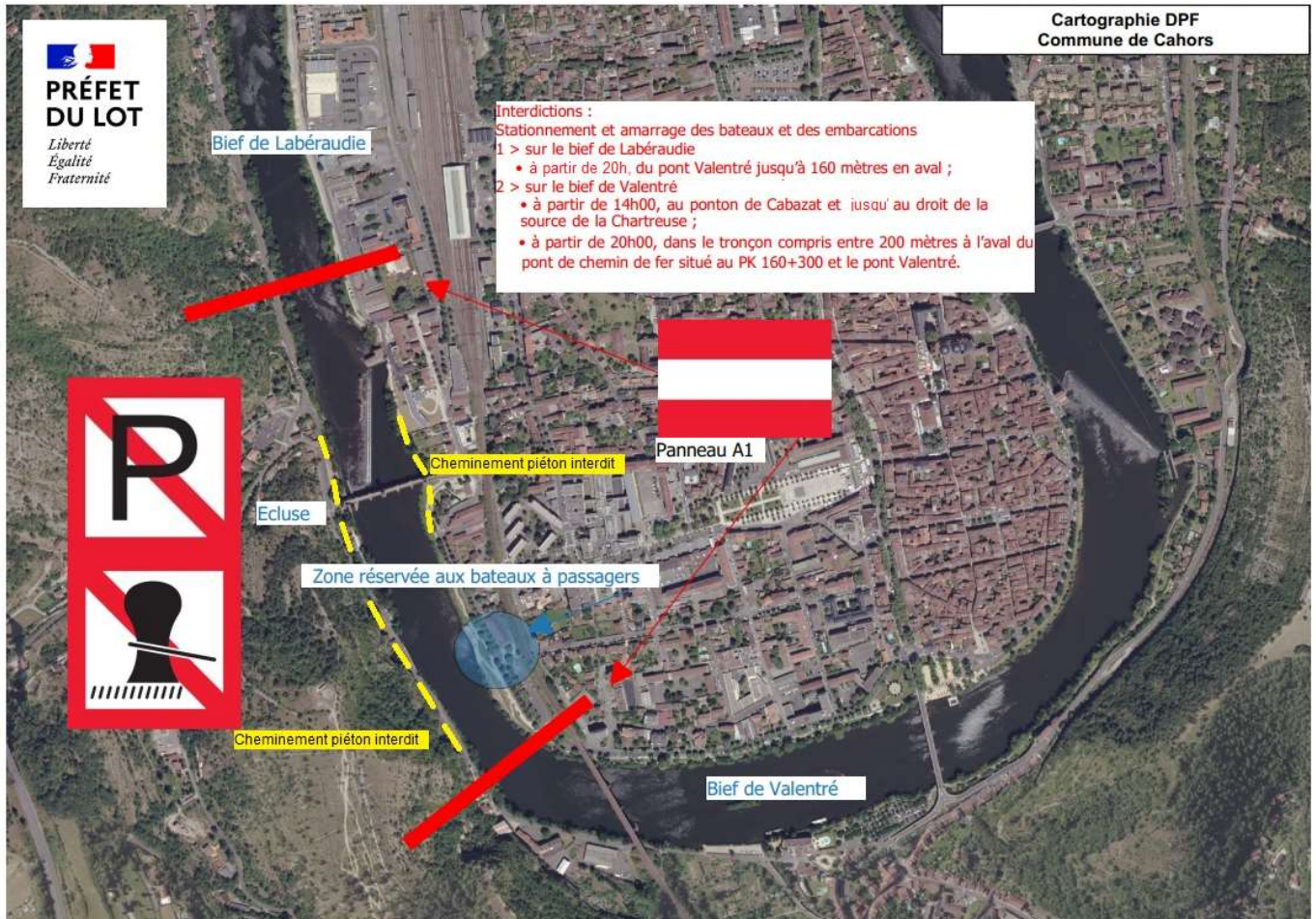
SPECTACLE PYROTECHNIQUE

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL
Biefs de Labéraudie et de Valentré

ANNEXE (AVIS A LA BATELLERIE DDT/ 2020/n°07)

FÊTES COMMÉMORATIVES DU 14 JUILLET COMMUNE DE CAHORS



L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement
ar
Bernard DE CASTELJAU